

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 10043**

Intitulé

MASTER : MASTER Arts, lettres, langues - mention : traduction - spécialité : métiers de la traduction

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I	Recteur de l'académie, Président de l'université d'Aix-Marseille I

Niveau et/ou domaine d'activité

I (Nomenclature de 1969)

7 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

136g Langues étrangères appliquées au tourisme, au commerce international, aux affaires, à la documentation ; Interprétariat et traduction

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ce professionnel aura pour vocation d'assurer les activités suivantes

1 - Traduction spécialisée

2 - Documentation

Les compétences associées sont (les n° renvoient aux n° des activités ci-dessus)

1 - Définir les modalités de traduction selon le public, les destinataires,

Comprendre le(s) sens d'un texte et le traduire dans une autre langue sans dénaturer le fond,

Contrôler ses travaux de traduction (terminologie, phraséologie, correction, qualité, facilité de lecture...) et procéder à des réajustements,

Effectuer le suivi de la cohérence de l'ensemble du document,

Communiquer dans un environnement multiculturel.

2 - Recenser les sources documentaires et autres supports d'information relatifs à un sujet

Synthétiser des données, des documents

Réaliser une étude sur le sujet concerné (concepts techniques, structures grammaticales complexes...)

L'ensemble des activités s'appuie sur la base commune des capacités et connaissances attestées suivantes :

Maintenir à jour ses connaissances linguistiques, culturelles et interculturelles,

Pratiquer deux langues étrangères au niveau C1 à C2 du cadre européen commun de référence en langues,

Maîtriser les techniques de la traduction,

Maîtriser les outils de la TAO (mémoires de traduction),

Connaître les normes et standards s'appliquant à la prestation de service de traduction,

Rédiger tous types de documents avec aisance,

Avoir un esprit critique.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- Commerce international

- Information / Communication

- Médias

- Services

- Industrie

- Administration

Traducteur technique

Traducteur-localisateur

Traducteur-réviseur

Coordinateur linguistique

Codes des fiches ROME les plus proches :

E1108 : Traduction, interprétariat

Réglementation d'activités :

Néant

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Cours généraux :

Langue et civilisation des pays des langues de travail

Economie et finance internationales

Marketing

Droit

Gestion

Langue juridique

Cours de spécialisation :

Fondamentaux des domaines techniques
 Techniques de la traduction et de la recherche documentaire
 Terminologie
 Outils d'aide à la traduction
 Traduction éditoriale
 Traduction technique
 Traduction économique

Rédaction technique et spécialisée

Module de pré-professionnalisation :

Fondamentaux de la pratique professionnelle
 Communication professionnelle

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUI/NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 70% enseignants et 30% professionnel
En contrat d'apprentissage	X	Non
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 70% enseignants et 30% professionnel
En contrat de professionnalisation	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n° 84-52 du 26/01/1984 modifiée sur l'enseignement supérieur) 70% enseignants et 30% professionnel
Par candidature individuelle	X	Commission pédagogique
Par expérience dispositif VAE prévu en 2002	X	Enseignants, professionnels, représentant de la formation continue, président de la commission pédagogique

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale**Référence du décret général :**

Arrêté du 25 avril 2002 publié au JO du 27 avril 2002
 Arrêté du 18 juin 2009 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 18 juin 2009 relatif aux habilitations de l'université de Provence

Référence du décret et/ou arrêté VAE :**Références autres :**

Habilitation n° 20081038

Pour plus d'informations**Statistiques :****Nombre d'étudiants inscrits et admis en Master 2 Métiers de la Traduction :**

2006/2007 11 inscrits - 11 admis (2 hommes et 9 femmes)
 2007/2008 14 inscrits - 14 admis (1 homme et 13 femmes)
 2008/2009 20 inscrits - 19 admis (4 hommes et 16 femmes)
 2009/2010 21 inscrits - (8 hommes et 13 femmes)

* Rentrée 2009-2010 : mise en place d'une sélection à l'entrée du Master 1 Métiers de la Traduction. Places limitées à 20 pour des raisons d'équipement (salle informatique équipée de 20 postes) et en fonction de la capacité du marché à intégrer les diplômés en traduction.

Autres sources d'information :

<http://www.univ-provence.fr/lea>

Université d'Aix-Marseille I

Lieu(x) de certification :

Ministère chargé de l'enseignement supérieur : Île-de-France - Paris (75) [PARIS]

Université de Provence (Marseille) Aix-Marseille I : Provence-Alpes-Côte d'Azur - Bouches-du-Rhône (13) [Marseille Saint-Charles]

Université de Provence - 3 place Victor Hugo 13331 Marseille cedex 03

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Aix en Provence

Historique de la certification :

La création de ce Master s'est appuyée en 2004 sur l'existence d'une Maîtrise LEA et d'un DESS qui ont acquis une réputation au fil des ans en attirant des étudiants de toutes les universités françaises et même étrangères. Le Master « Métiers de la Traduction » reçoit actuellement plus de 80 dossiers de candidatures pour 20 places en formation initiale. Il est candidat au réseau EMT* (European Master of Translation), est membre de l'AFFUMT** depuis sa création en 2001 et est partenaire de la SFT (Société Française des Traducteurs). L'équipe enseignante, se compose pour un-tiers de traducteurs-interprètes professionnels. Les enseignements théoriques et pratiques visent à donner une compétence de traducteur professionnel, à familiariser les étudiants avec l'environnement, les marchés et les métiers de la traduction, ainsi qu'avec les contraintes liées à la profession (coûts, délais, assurance et contrôle qualité, gestion du portefeuille clients, etc.). La création en 2008 d'une Association des Anciens Etudiants du Master MdT*** permet d'assurer le suivi des étudiants et d'observer leur évolution professionnelle.

* http://ec.europa.eu/dgs/translation/programmes/emt/index_fr.htm

** Association des Formations Françaises Universitaires aux Métiers de la Traduction

*** www.entraid.asso.st

Des accords ERASMUS sont possibles avec l'Université de Grenade (Facultad de *Traducción* e Interpretación, Universidad de Granada) et prochainement avec l'Université de Cologne (Fachhochschule Köln / Institut für Translation und mehrsprachige Kommunikation).